

Vous avez été victime d'abus sexuels dans le cadre de l'Eglise catholique !

L'auteur était un prêtre
ou une personne au service de l'Eglise.

Vous étiez mineur-e au moment des faits.
Ces faits sont prescrits aujourd'hui.

Pour obtenir reconnaissance et réparation
de l'Eglise catholique
Déposez une requête auprès de la

CECAR

Commission d'Écoute, de Conciliation,
d'Arbitrage et de Réparation
Neutre et Indépendante,
Participe à votre démarche de
reconstruction personnelle.

Osez sortir du silence !



Commission Ecoute-Conciliation-Arbitrage-Réparation



Commission Ecoute-Conciliation-Arbitrage-Réparation

www.cecar.ch
info@cecar.ch
tél. 077 409 42 62